

DÉCRYPTAGE AVENANT 7 MÉTHODE



L'avenant 7 a été signé le 13 juillet par la FFMKR et Alizé. Les adhérents du SNMKR ont pris la décision de ne pas signer cet accord. Les raisons de ce choix sont nombreuses. Si ce texte apporte effectivement des revalorisations financières dont la profession avait besoin, il est important de rappeler les choix qui ont été faits, et les décisions prises par l'Assurance Maladie pour aboutir à ces revalorisations.

L'objectif de ces articles "Décryptage" est simple : rappeler certains éléments de contexte, expliquer en quoi cette décision représente le respect des valeurs que porte le SNMKR depuis sa création, et proposer une analyse approfondie de certains sujets.

Une méthode de travail très discutable



Janvier 2022, tout commençait bien. Nous partions avec les 2 autres syndicats, forts d'une union assez inédite, prêts à défendre les kinésithérapeutes, leur pouvoir d'achat et leurs conditions d'exercice. Cette belle unité a duré presque un an, jusqu'à la signature de la FFMKR en décembre 2022, permettant à la CNAM de faire passer son avenant 7. C'était sans compter sur l'opposition immédiate de la part du SNMKR, rejoint quelques semaines après par Alizé.

Commença alors une longue et nouvelle bataille : obtenir la réouverture des négociations. Impossible, disaient la FFMKR et la CNAM, nous donnant ainsi rendez-vous en 2027 sans aucune revalorisation. C'était sans compter sur la mobilisation exceptionnelle de la profession, bien aidée par le collectif NegoKiné : médias, parlementaires, patients, CPAM. Le moins qu'on puisse dire c'est que nous avons fait parler de nous ! Après 6 mois de mobilisation de la profession aux quatre coins du pays, les négociations conventionnelles ont repris suite à la lettre de cadrage du ministre de la Santé demandant des négociations flash « spéciales inflation » pour 4 professions de santé dont les kinésithérapeutes. C'est donc avec beaucoup d'espoir que nous nous sommes retrouvés le 21 juin au siège de l'Assurance Maladie à Paris.

Ambiance tendue en ouverture de réunion, le directeur de la CNAM commence en nous faisant un retour sur notre opposition avec Alizé à la signature de l'avenant 7 du début d'année. Ensuite, nous assistons à la présentation de ce que pourraient être les négociations flash sans contrainte mais sans reprise des négociations jusqu'en 2027. Puis, on nous explique qu'on peut également repartir sur l'avenant 7 de décembre 2022 mais sans y toucher. « C'est à prendre ou à laisser ». Dubitatif, nous demandons si, du coup, les 3% de la négociation flash seront inclus dans l'avenant 7 en cas de signature. Réponse très confuse de l'Assurance Maladie qui ne répond pas clairement. A peine commencée, la séance est déjà finie, on pourrait même parler de "séance flash". Nous apprendrons plus tard que finalement l'avenant 7 pourrait être légèrement modifié mais « à la marge » et qu'il pourrait intégrer tout ou partie de la négociation flash mais que celle-ci existerait aussi seule. Vous êtes perdus ? C'est normal, nous commençons à nous dire, à posteriori, que tout cela était très bien orchestré...

La suite, vous la connaissez : les syndicats travaillent ensemble à une réécriture rapide de l'avenant 7, la CNAM nous ayant informés qu'elle n'étudierait que les propositions portées par les trois syndicats. Le projet du

SNMKR sur la refonte de la nomenclature qui aurait permis de simplifier celle de l'avenant 7 n'est pas proposé, n'ayant pas été retenu par tous les syndicats. Finalement, la plus grande partie de nos modifications est refusée par l'Assurance Maladie et l'avenant 7 qui revient sur la table ressemble beaucoup à celui de décembre...

Arrivent les derniers jours précédents la consultation et là, la confusion est totale sur l'existence ou pas de la possibilité de prendre les 3% sans contrepartie (arrondis à 2,8% cela dit en passant). Afin de pouvoir lancer notre vote au plus vite, nous décidons d'appeler plusieurs représentants de la CNAM qui confirment, par téléphone, que la proposition est toujours sur la table. Ce n'est que 24h après le lancement du vote et à quelques jours de la signature que nous apprenons par un mail de la CNAM que l'option n'y est finalement plus...

Tout cela n'est décidément pas à la hauteur de l'enjeu et vient conclure un an et demi d'incompréhension et de frustration réciproque entre l'Assurance Maladie et nous. **Espérons que la négociation de la convention dans quatre ans se passe dans des conditions différentes...** ■